

**MAIRIE DE MIONNAY**  
**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 16 juin 2021**

Présents : H. Cormorèche, E. Fleury, JL Bourdin, N.Garampon, T. Joubert, C. Loubière, C. Bouchard J. Burdet, N. Curtet, Y.Dhomont, M. Fayot, H.Fayard, G. Halle, , F.Roucaÿrol, E. Fleury, S. Larose-Julien, F. Redaud

Absents L. Derhy, R. Breassier, M. Nguyen

Pouvoirs : R. Breassier à T. Joubert,

**1. Désignation du / de la secrétaire de séance**

S. Larose-Julien est désignée secrétaire de séance.

**2. Approbation du dernier compte-rendu**

Le compte-rendu du conseil municipal du 4 juin 2021 est approuvé avec une précision : au point 17 compte rendu des commissions, Emilie Fleury pour la commission association précise que la réunion association n'a pas pour seul objet l'attribution des salles, mais également de définir les manifestations à venir sur la prochaine année et d'échanger avec les associations.

**3. Vestiaire du Foot. Demande de subvention DETR**

M. Joubert rappelle au Conseil Municipal le projet de démolition suite à sinistre et construction de nouveaux locaux sportifs dédiés au club de Football.

Il présente les plans arrêtés à la phase APD. Il précise qu'un volet métallique sera installé pour fermer le bar. La question est posée du nombre suffisant de sanitaire.

Le montant global de cette opération est estimé à 295 000 € HT avec notamment les éléments transmis par notre maître d'œuvre l'atelier d'architecture Seriziat de Limonest.

Arrivée d'Y. Dhomont.

Afin de mettre ces travaux en œuvre la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la Préfecture au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) bâtiments publics : équipements sportifs dont le taux est compris entre 20 % et 50 % avec un montant d'aide maximum de 200 000 € HT.

T. Joubert rappelle que la commune a déjà obtenu une subvention du conseil départemental de 45 000 € pour ce projet.

Il précise par ailleurs qu'une fois les travaux achevés la fédération de foot peut verser une subvention.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

<b>DETR / DSIL – Calcul plan de financement prévisionnel</b>				
	<u>Financiers</u>	<u>Libellé</u>	<u>Montant HT</u>	<u>Taux</u>
4)	DETR / DSIL	DETR	147 500	50,00%
3)	Union européenne			0,00%
	Etat – autre			0,00%
	Conseil régional			0,00%
	Conseil départemental		45 000	15,25%
	Fonds de concours CC ou CA			0,00%
	Autres (à préciser)			0,00%
	<b>Total subventions publiques*</b>		192 500	65,25%
2)	Fonds propres	/	102 500,00	34,75%
	Emprunts	/		0,00%
	<b>Total autofinancement</b>		102 500,00	34,75%
1)	<b>TOTAL GENERAL HT</b>	/	295 000,00	100,00%

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Adopte l'opération de démolition et construction de nouveaux locaux sportifs dédiés au club de Football et ses modalités de financement.
- Approuve le plan de financement prévisionnel.
- S'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,
- Autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette opération.
- Dit que cette demande de subvention sera classée en première position au titre des dossiers DETR déposés en 2021.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h20

La Secrétaire de Séance, Sabine Larose-Julien



Le Maire, Henri CORMORECHE

